



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0  
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Projet de règlement numéro 2018-185-41  
modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donnée que :

1. Lors de la séance du 11 septembre 2018, le conseil municipal a adopté le projet du règlement numéro 2018-185-41 modifiant le règlement 185 sur le zonage comme suit :

Modification des formes architecturales autorisées. L'alinéa 1 de l'article 32 du règlement est remplacé par l'alinéa suivant :

« Aucun bâtiment ne peut être construit ou modifié, en tier ou en partie, afin de reproduire la forme d'un être humain, d'un animal, d'un fruit ou d'un légume. Les bâtiments de forme sphérique ou cylindrique, en matériaux rigides ou souples, ne sont autorisés que pour les usages du groupe d'usages agricole situés à l'intérieur de la zone agricole désignée et pour les usages de la catégorie d'usages 'administration publique' à l'intérieure de la zone P-5. »

Zone concernée : P-5 (en arrière de la caserne incendie)

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi, le **9 octobre 2018 à 19h00** à l'Édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

*(s) Caroline Provost*

---

Caroline PROVOST  
Secrétaire-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 7 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)